

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 juin 2020

L'an deux mille vingt , le vingt cinq juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, Salle René Cassin, sise 38 avenue Victor Hugo, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	25
Pouvoirs	4
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Jean-Luc GUGLIELMI, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Guillaume REJMENT, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON, Stéphanie JANKIEWICZ

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Georges PAGANINI a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Pascal PICARD a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

Secrétaire de séance : Catherine REYT

DELIBERATION N° DEL_2020_029

OBJET: COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur Fouad IDHAMMOU, Maire-Adjoint en charge des Finances et des Systèmes d'Information, expose,

Le Compte de Gestion, établi par les services de l'État, est un document de synthèse qui rassemble tous les mouvements de comptes ordonnancés par le Maire, au cours de l'exercice. Il retrace la situation patrimoniale de la collectivité.

A la clôture de l'exercice budgétaire, les écritures tenues respectivement par la Trésorerie et la Direction des finances de la ville doivent faire l'objet d'un rapprochement afin de s'assurer de la correspondance des montants enregistrés de part et d'autre.

Ainsi, le compte de gestion doit être en parfaite concordance avec le compte administratif élaboré à la clôture de l'exercice comptable par l'ordonnateur et regroupe les opérations budgétaires exécutées au titre de l'année 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, le compte de gestion doit être arrêté et soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité.

Les résultats de l'exercice 2019 sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Réalisations			
Dépenses (I)	3 650 540,56 €	23 792 379,33 €	27 442 919,89 €
Recettes (II)	2 888 212,54 €	25 958 001,60 €	28 846 214,14 €
Résultat de l'exercice (R)	-762 328,02 €	2 165 622,27 €	1 403 294,25 €
Résultat antérieur reporté			
Déficit (III)			
Excédent (III)	1 040 179,10 €	2 317 447,85 €	3 357 626,95 €
Résultat de clôture			
Déficit (IV = II+III-I)			
Excédent (IV = II-III+I)	277 851,08 €	4 116 125,15 €	4 393 976,23 €

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Fouad IDHAMMOU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 et D 2343-1 à D 2343-5,

VU l'instruction n°12-006-MO du 8 février 2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2020-026 en date du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif pour l'exercice 2020,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 transmis par le comptable du Trésor public,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 15 juin 2020,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion pour l'exercice 2019, établi par le comptable du Trésor Public en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur, représenté par le Maire, et du comptable, représenté par le Trésorier a été transmis à Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que les écritures comptables sont rigoureusement identiques à celles du compte administratif à la clôture de l'exercice budgétaire 2019,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion doit être arrêté et soumis pour adoption à l'assemblée délibérante de la collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la conformité du Compte de Gestion 2019 du comptable de la commune avec les écritures de la comptabilité administrative.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020

Reçu en préfecture le 30/06/2020

Affiché le 01.07.2020 SLO

ID : 091-219104791-20200625-DEL_2020_029-DE

**Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,**

Signé par : Nathalie LALLIER
Date : 30/06/2020
Qualité : Maire